

Construire sa société et la faire vivre

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14heures)

PRÉREQUIS

Sans prérequis

TARIF

Gratuite pour les contributeurs Vivea

NOMS, FONCTIONS DES INTERVENANTS

Isabelle VALARCHER, conseillère société ADASEA,
Caroline MARY, conseillère société ADASEA.

ACCÈS EN SITUATION DE HANDICAP

Merci de prendre contact avec le responsable
de stage afin d'envisager les aménagements
possibles et personnaliser votre accueil.



COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE STAGE

Isabelle VALARCHER — 04 71 45 56 17

Renseignements, pré-inscription, programme, bulletin d'inscription avec Conditions Générales de Service envoyés sur simple demande auprès du responsable de stage



92%

de taux de satisfaction stagiaires global
en 2020.



**Formations financées,
tout ou en partie, par VIVEA**



ADASEA est certifiée
*Certification QUALICERT référentiel
« des engagements certifiés pour la
FORMATION des entrepreneurs du vivant »
REviv/03*

L'ADASEA du Cantal, organisme de formation agréé, associée à la FDSEA et aux Jeunes Agriculteurs du Cantal, proposent régulièrement des sessions de formations, concernant le domaine de l'emploi, le fonctionnement sociétair, l'installation, la prise de responsabilité et autres sujets liés à l'actualité.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier les outils techniques et juridiques indispensables au bon fonctionnement sociétair.
- Être capable de prendre des décisions dans la vie de la société, en remettant les relations humaines au centre du projet.
- Percevoir ses principales conditions de réussite.
- Préparer les contrats entre les associés et avec la société.



DESRIPTIF / CONTENU DE LA FORMATION

Des besoins individuels de chacun aux objectifs de l'entreprise.

Les différents types de société et leurs particularités.

Notions de contrat, personne morale, formalisme.

Les statuts : leur contenu.

Le partage de l'outil de production à la constitution, à l'entrée, à la sortie.

Devenir des biens meubles et des biens immeubles

Les mouvements d'associés ; entrée, retrait d'un associé

Les conséquences. Les questions à se poser

Les différents choix à faire- Les incidences de chaque choix.



DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

- **Le 30 Mars et 1 Avril 2021 à Aurillac**
- **Le 17 et 25 Mai 2021 à St Flour**

(version du 09/03/2021)

Les formations ouvrent droit à un crédit d'impôt aux exploitants imposable au bénéfice réel dans la limite de 40h de formation par an (taux du smic *nb d'h).
L'exploitant (e) peut se faire remplacer et bénéficier d'une aide au remplacement